

VIH et emploi: l'obstacle est-il juridique?

Florian Hübner,
juriste MPA
Secrétaire général
du Groupe sida
Genève

Le droit est souvent perçu comme un obstacle aux perspectives de retour vers une certaine normalité sociale ou professionnelle pour les personnes vivant avec le VIH/sida. Toutefois, il nous semble que parfois cet obstacle est moins le droit comme structure juridique que l'interprétation qui lui est faite, soit indirectement les personnes chargées d'appliquer ce droit. Entre aspect légal et blocage mental, l'obstacle n'est pas toujours là où l'on croit.

Un nombre croissant de personnes souhaitent maintenir ou reprendre une activité professionnelle «normale». Au-delà des considérations liées à l'emploi (formation, marché de l'emploi, «trou» dans le CV, etc.), il en va plus généralement d'une insertion ou réinsertion sociale nécessaire ou propice à un équilibre individuel. Dans ce parcours, un certain nombre de questions juridiques se posent qui sont souvent perçues comme autant d'obstacles. Dans le dernier numéro d'Infothèque, notre excellent collègue Pärli mentionnait ainsi quelques-unes de ces questions liées à une reprise d'activité professionnelle. Ces questions sont souvent techniquement (très) complexes et nécessitent parfois l'absorption de quelques cachets d'aspirine.

Toutefois la question de l'application de ces normes légales se pose aussi derrière cette apparente ou réelle complexité normative. L'assurance-invalidité offre différentes prestations de réinsertion professionnelle: ces prestations existent; elles sont peu connues mais elles existent. Or, n'avons-nous pas déjà entendu des personnes se voir répondre «qu'avec le sida, on peut déjà être content de recevoir une rente?» et que ces prestations ne leur sont pas destinées? En clair, la personne va mourir et il est inutile de perdre du temps sur un tel dossier. Il s'agit évidemment d'une interprétation sub-

jective de la loi qui ne dit rien de tel.

Le VIH change, les mentalités moins. Nous constatons avec perplexité combien le sida est toujours perçu comme une maladie à issue fatale indépendamment des progrès de la médecine. Ainsi, il est souvent difficile de faire comprendre que chaque personne vivant avec le VIH/sida est une ... personne (sic) qui a son parcours de vie et de santé propre, et qu'il est possible d'être séropositif ET d'avoir besoin de prestations de l'AI sous forme de rente en raison d'une incapacité durable de travail mais que l'on peut également être séropositif ET avoir besoin d'autres prestations de l'AI en raison d'une ... capacité de travail retrouvée (p. ex. réinsertion ou formation). Le fait que certaines personnes vivant avec le VIH/sida vont mieux ne signifie pas pour autant que celles qui vont mal profitent du système!

Plus généralement, on s'interroge de savoir si la personne est perçue comme un individu jouissant de droits et de respect ou s'il s'agit uniquement d'un dossier administratif dont l'ouverture entraîne de longs soupirs bureaucratiques? Certes, la surcharge de travail, le sous-effectif chronique où la désorganisation peuvent expliquer une certaine fatigue mais ne l'excusent aucunement. Clairement, l'administration, le service social – mais aussi l'organisation sida! – doivent être

au service de l'individu et non l'inverse. De nombreuses solutions existent mais par manque de temps, de compétence ou – plus grave – de volonté elles ne sont pas toujours identifiées ni présentées comme telles.

Parfois il a été dit que l'ignorance tue. Sans aller jusque là, il est parfois stupéfiant et navrant de constater qu'une meilleure qualité d'écoute permettrait de mieux comprendre une situation individuelle donnée, et partant, de mieux répondre aux demandes faites. Ne l'oublions pas dans notre travail quotidien: nous avons à faire à des personnes qui viennent nous voir car nous représentons un, voire le dernier espoir de trouver une solution à leurs soucis ou angoisses. A nous de diminuer ou d'éliminer les obstacles (réellement) juridiques qu'elles rencontrent et de ne pas prétexter de pseudo obstacles qui ne sont que dans nos esprits.